

Nos représentants
CGSP-ACOD dans le CEPPT
Infrabel :



VERSTRAETEN
Pascal
Charleroi



CRAEN
Yves
Malines



WINKELMANS
Jerry
Bruges



SECRETIN
Pascal
Liège



CAUCHIE
Manuel
Ath

cheminots@cgsp.be

www.cheminots.be



Parole de cheminots

Compte rendu du Comité d'Entreprise PPT Infrabel du 17 avril 2023

Points discutés :

1. Nouvelles protections auditives (Otoplasties)



Nous analysons les nouvelles
protections auditives
fabriquées sur mesure.

Caractéristiques

- ▶ Sur la base d'une empreinte du conduit auditif ;
- ▶ S'adaptent parfaitement à votre oreille ;
- ▶ Confort de port élevé pour les utilisations de longue durée ;
- ▶ Filtre qui atténue la plage de fréquences souhaitée au niveau désiré ;
- ▶ atténue les bruits nuisibles, mais la communication reste possible (pas d'isolement par rapport à l'environnement) et vous pouvez toujours entendre les signaux d'alarme.

Pourquoi des OTOPLASTIES ?

A noter que les protections auditives existantes chez Infrabel sont très efficaces ! (voir bouchons d'oreille et serre-têtes dans le guide EPI)

Avantages

- La meilleure protection auditive est celle qui est portée 100 % du temps d'exposition ;
- un confort de port élevé est important pour une exposition de longue durée au bruit.

Inconvénients

- Le prix d'achat plus élevé ;
- Nécessité de prendre les mesures individuelles avant de commander ;
- Fragiles ;
- Doivent être correctement nettoyées et entretenues (un usage non hygiénique risque de provoquer des infections auriculaires).

Enquête préalable

En 2019, 11 travailleurs des voies de maintenance de la région SW ont reçu des otoplasties dans le cadre d'un projet pilote.

Une enquête sur leurs expériences a été menée en 2022, avec succès.

Vous serez informés d'ici le mois de septembre de la possibilité de commander ces protections sur vos lieux de travail. N'hésitez pas à revenir vers vos délégués syndicaux pour toute question.

2. Assistance psychosociale : MINDLAB

MINDLAB est un site internet proposant une assistance psychosociale en ligne.

Différents programmes sont disponibles avec différents tests.

Nous soulevons le problème de cette application en ligne qui parle de « soigner » au lieu d'« aide psychosociale ».

Le respect du RGPD est garanti. L'employeur n'a aucun lien avec MINDLAB.

Vous serez informés de la suite du dossier via une campagne de communication.

3. Accidents du travail.



Les accidents du travail sont analysés. On remarque une diminution de ceux-ci, excepté pour les déplacements domicile/lieux de travail, à savoir que le mois de janvier a compté bon nombre de jours de givre. C'est donc la principale raison de cette augmentation. On dénombre aussi une augmentation des accidents lors de déplacements en vélo.

4. IDEWE – qualité des certificats & questions diverses.

Nous avons mis à l'ordre du jour les soucis rencontrés par les agents concernant les attestations émises par IDEWE. Différents soucis sont évoqués (non-respect des prescriptions demandées par les planificateurs)

- Il nous est répondu qu'un rappel à la vigilance sera demandée aux médecins.
- Une formation des planificateurs sera bientôt programmée.

Nous soulevons de même ces questions, que nous débattons ultérieurement avec la médecine du travail.

- Dans le cadre d'un examen médical (sur base volontaire ou non), chez IDEWE.

Un agent se voit demander des examens complémentaires par le médecin du travail :

- a. Passer ces examens complémentaires est-il une obligation ?
- b. Malgré les relances d'IDEWE pour obtenir les résultats, quid en cas de non-envoi de ceux-ci ?
- c. A qui revient le coût de ces examens sachant qu'ils ont été demandés par le médecin IDEWE ?
- d. L'agent peut-il être placé hors sécurité, mais sous condition ?
(Exemple, lui interdire de se trouver proche des voies par risque de malaise, ...)
- e. Lors d'un rendez-vous médical (sur base volontaire ou non), l'agent peut-il être accompagné par une personne de confiance, son délégué syndical, son médecin, ... ?

5. Twinning II – Culture de sécurité

Le projet a pour but de renforcer la coopération entre les acteurs ferroviaires européens pour améliorer la culture de sécurité.

Nous recevons des explications quant à ce projet.



Nous soulevons diverses questions pour lesquelles, nous n'avons pas obtenu de réponse, à savoir :

1. En consultant le site Internet du projet, nous relevons une obligation de résultats.

Qu'en est-il précisément ?

2. Les dates affichées, indiquent que ce projet a débuté en 2020, et se terminera en juin 2023. Nous nous étonnons d'être mis devant le fait accompli. Nous demandons des précisions sur le projet complet. Il est étonnant que le Comité d'Entreprise soit averti alors que le projet touche à sa fin.

Nous reviendrons le mois prochain, avec bon nombre de questions pour lesquelles nous espérons obtenir des réponses satisfaisantes.

Lien du projet => <https://twinning2.eu/>

N'hésitez pas à revenir vers vos délégués syndicaux pour signaler le positif/négatif de ces adaptations.

Nos représentants CGSP-ACOD dans le CEPPT Infrabel :

VERSTRAETEN PASCAL

Dessinateur technique, I-AM, Charleroi - pascal.verstraeten@infrabel.be

CRAEN YVES

Contrôleur des circulations, I-TO, Malines - yves.craen@infrabel.be

WINKELMANS JERRY

Agent maintenance voies spéc., I-AM, Bruges - jerry.winkelmans@infrabel.be

SECRETIN PASCAL

Acheteur principal, I-AM, Liège - pascal.secretin@infrabel.be

CAUCHIE MANUEL

S-chef Sect. Tech. Travaux De Voie, I-AM, Ath - manuel.cauchie@infrabel.be

